

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 89-407-1930 Interdiction de séjour.

n° 89-407-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 octobre 1930

Numéro JO

n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro

31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

1S octobre 1930, le séjour de la ville de Djibouti est 'interdit pendant cinq ans pour compter du 25 octobre 1930, à la nommée Thimiro-OuSAME, condamnée à Six mois de prison et cinq ans d 'interdiction de séjour, par jugement du tribunal indigène du 1° » décret en date du 1° mai 1930.